

Standards conformance

This phone is FCC Class B verified and meets US health, safety, and environmental standards. This product meets the applicable Innovation, Science and Economic Development Canada technical specifications. Unauthorized opening, changing, or modifying the device will cause the warranty to lapse and may result in the loss of CE and ISED conformity and the FCC verification.

- **FCC: EW780-S27800**
- **IC: 1135B-80S27800**
- **HVIN: 35-400436**
- **CAN: ICES-3 (B)/NMB-3(B)**

FCC part 15

- This device complies with Part 15 of the FCC rules. Operation is subject to the following two conditions:
(1) this device may not cause harmful interference, and
(2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.
- This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC rules.
- These requirements are intended to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation.
- If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:
 - Reorient or relocate the receiving antenna.
 - Increase the separation between the equipment and receiver.
 - Connect the equipment into an outlet or on a circuit different from that to which the receiver is connected.
 - Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.
- This Class B digital apparatus complies with Canadian requirements: **CAN ICES-3 (B)/NMB-3(B)**.
- Privacy of communications may not be ensured when using this equipment.
- **Warning:** Changes or modifications to this unit not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

RF exposure statement

- **Caution:** To maintain the compliance with the RF exposure requirement, the DECT base shall be installed and used such that parts of user's body other than hands are maintained at a distance of 20 cm or more.

Industry Canada

- This device contains licence-exempt transmitter(s)/receiver(s) that comply with Innovation, Science and Economic Development Canada's licence-exempt RSS(s).
- Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause interference, and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.
- The term "IC:" before the certification/registration number only signifies that the Industry Canada technical specifications were met. This product meets the applicable Innovation, Science and Economic Development Canada technical specifications.

Conformité aux normes

Ce téléphone est certifié FCC Classe B et répond aux normes américaines en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Ce produit est conforme aux spécifications techniques applicables d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Toute ouverture du boîtier, modification ou altération non autorisée de l'appareil entraînera l'annulation de la garantie et pourra entraîner la perte de la conformité CE et ISED ainsi que de la certification FCC.

- **FCC: EW780-S27800**
- **IC: 1135B-80S27800**
- **HVIN: 35-400436**
- **CAN: ICES-3 (B)/NMB-3(B)**

Article 15 de la FCC

- Cet appareil est conforme à l'article 15 des règlements de la FCC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas causer d'interférences nuisibles, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences pouvant entraîner un fonctionnement indésirable.
- Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux exigences relatives aux appareils numériques de classe B, conformément à l'article 15 des règlements de la Commission fédérale des communications (FCC).
- Ces exigences visent à fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radiofréquence et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'y a aucune garantie que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière.
- Si cet équipement provoque des interférences nuisibles à la réception radio ou télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en rallumant l'équipement, l'utilisateur est invité à essayer de

corriger les interférences en prenant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorientez ou déplacez l'antenne réceptrice.
- Augmentez la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Branchez l'équipement sur une prise ou un circuit différent de celui auquel le récepteur est connecté.
- Consultez le revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.
- Cet appareil numérique de classe B est conforme aux exigences canadiennes : **CAN ICES-3 (B)/NMB-3(B)**.
- La confidentialité des communications peut ne pas être garantie lors de l'utilisation de cet équipement.
- **Avertissement** : Toute modification ou altération de cet appareil non expressément approuvée par la partie responsable de la conformité pourrait annuler le droit de l'utilisateur à utiliser l'équipement.

Déclaration d'exposition aux radiofréquences

- **Mise en garde** : Afin de maintenir la conformité aux exigences d'exposition aux radiofréquences (RF), la base DECT doit être installée et utilisée de manière à ce que les parties du corps de l'utilisateur autres que les mains soient maintenues à une distance de 20 cm ou plus.

Industrie Canada

- Cet appareil contient un ou plusieurs émetteurs/récepteurs exemptés de licence qui sont conformes aux RSS exemptés de licence d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.
- Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit causer aucune interférence et (2) cet appareil doit accepter toute interférence, y compris celles pouvant entraîner un fonctionnement indésirable de l'appareil.
- Le terme "IC" précédant le numéro de certification/d'enregistrement signifie uniquement que les spécifications techniques d'Industrie Canada ont été respectées. Ce produit est conforme aux spécifications techniques applicables d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.